



Recueil des prix des principaux produits et services aux Professionnels et Associations

au 1^{er} janvier 2026.



Construisons pour que le monde bouge.

Généralités

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos agences, sur simple demande ou via www.cic.fr

Prix des produits et services

Les prestations ne comportant pas la mention HT ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

Le prix des abonnements et des frais d'utilisation des services de la banque à distance, ainsi que celui des opérations réalisées par la banque à distance sont hors coût du fournisseur d'accès internet ou hors coût opérateur.

Le taux de change des opérations en devises inclut la marge commerciale du CIC.

Contacts

Votre chargé d'affaires est votre premier interlocuteur.

Résoudre un litige

Pour toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque, vous avez à disposition :

> un numéro de téléphone dédié



> et des interlocuteurs privilégiés à contacter

• **votre agence CIC, en premier lieu**, via le formulaire de réclamation en ligne, par email, par courrier ou en prenant rendez-vous.

Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face, ...) ou par messagerie instantanée (tchat), doivent être formalisées par écrit, si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.

• **le Service Relation Clientèle, en second lieu**,

- via le formulaire de réclamation en ligne sur www.cic.fr
- ou par courrier au siège de votre banque CIC.

• **le Médiateur, uniquement si vous êtes une personne physique**, en tout état de cause, en cas de désaccord avec la réponse ou si aucune réponse ne vous a été apportée dans un délai de deux mois, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée :

- via son site internet www.lemediateur-cic.fr
- ou par courrier : Le Médiateur du CIC, 63 chemin Antoine Pardon – 69160 Tassin La Demi-Lune.

Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur www.cic.fr et sur les conditions générales de Banque.

Dates de valeur

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos agences et sous www.cic.fr

Filbanque, vos opérations en ligne :

- par téléphone **0 892 700 300** Service 0,35 € / min + prix appel
- site Internet www.cic.fr
- application CIC pour smartphone, disponible sur Google Play store ou l'Apple Appstore

Recommandations

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix.

N'hésitez pas à le demander à votre chargé d'affaires.

Le signe  signifie « nous consulter ».

Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre chargé d'affaires qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

Sommaire

- 3 > **Gestion du compte**
Services courants et Informations
Suivi particulier du compte
Offres groupées de services
Arrêté de compte
- 5 > **Banque à distance**
Abonnements à des services
de banque à distance
- 6 > **Moyens de paiement en euro
au sein de la zone SEPA**
Définitions et informations pratiques
Moyens de paiement - Les encaissements
Moyens de paiement - Les paiements
- 10 > **Moyens de paiement internationaux**
Définitions et informations pratiques
Frais liés aux opérations internationales
Moyens de paiement à l'export
- Les encaissements
Moyens de paiement à l'import
- Les paiements
- 12 > **Monétique**
Solutions d'acceptation
Commissions monétiques
Cartes
- 14 > **Crédits**
Financements court terme
Confirmation et notification de crédits
court terme et de garanties émises
Financements moyen et long terme
- 15 > **Garanties**
Engagements par signature donnés
sur la France
Engagements par signature donnés
à l'International
Actes de garantie reçue
- Autres services aux professionnels**
Hub Business Solutions (HBS)
Assistance Recouvrement CIC
- 16 > **Épargne financière**
Transactions
Conservation et gestion
- 17 > **Assurances**
Assurances des emprunteurs
et des comptes
Protection des biens
- 18 > **Informations**

Services courants et Informations	
Mise à disposition de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remise, au guichet	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remise, par envoi : • frais d'envoi • supplément par commande au guichet	Frais postaux ⁽¹⁾ 2,50 €
Frais de destruction de chéquier ou de carnet de bordereaux de remise, par chéquier ou carnet	7,00 €
Clôture ou transfert d'un compte courant hors CIC	55,00 €
Relevé de compte : • mensuel • autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	Gratuit 2,10 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit	2,10 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	2,10 €
Rédition d'extrait de compte, par ligne • minimum	0,10 € 18,50 €
Frais de recherche de documents : • ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple • ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe, à partir de	22,00 € HT 50,00 € HT
Production d'échelle d'intérêts, l'unité	9,00 €
Délivrance d'une attestation (attestations d'ouverture de compte, de non fusion des comptes de gestion immobilière...)	19,00 € HT
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN	185,00 € HT
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	9,00 €
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	21,00 €
Gestion des pouvoirs et des autorisations	
Actualisation du dossier administratif et juridique, par an, à partir de	200,00 €
Service IBAN virtuels	

Suivi particulier du compte	
Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois ⁽²⁾	30,00 €
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans ⁽²⁾	30,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 € ⁽³⁾
Commission d'intervention : somme perçue par la banque pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier • par opération • plafond journalier	10 % 9,90 € 39,60 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (SATD) ou par saisie-attribution • maximum par SATD • maximum par saisie-attribution	du montant dû au Trésor Public ou au créancier 90,00 € 110,00 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,30 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25,00 €
Frais de lettre pour échéance de prêt impayée, par lettre ⁽⁴⁾	19,90 €

(1) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...).

(2) Dans la limite du solde créditeur du compte.

(3) Tarif pour chaque lettre.

(4) 3 lettres de relance maximum par échéance impayée.

Offres groupées de services	
Les Contrats Professionnels CIC réunissent un ensemble de produits et services dont l'abonnement mensuel est plus avantageux qu'une souscription de produits et services à la carte. Les tarifs ci-dessous correspondent à un contrat comprenant un compte courant professionnel, un Filbanque, une carte de paiement professionnelle et Prosécurité (en option pour le contrat Auto-Entrepreneur).	
Cotisation à une offre groupée de services par mois, à partir de : • contrat Auto-Entrepreneur • contrat Professionnel Association • contrat Professionnel Essentiel • contrat Professionnel Agriculture • forfait Libéral • contrat Professionnel Global • contrat Professionnel Global Startup	 9,00 € HT ⁽¹⁾⁽²⁾ 12,05 € HT ⁽¹⁾⁽³⁾ 14,70 € HT ⁽¹⁾ 22,10 € HT ⁽¹⁾ 23,05 € HT ⁽¹⁾ 28,70 € HT ⁽¹⁾ 28,70 € HT ⁽¹⁾
Autre formule	Gratuit ⁽⁴⁾
Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (standards ou instantanés), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à autorisation systématique (en inclusion : paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans l'UE) et deux formules de chèques de banque par mois.	

Arrêté de compte
Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.
Intérêts débiteurs
Condition générale en absence ou au-delà d'une autorisation : plafond du taux réglementaire (*) minoré de 0,05 %

(*) Taux plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie des découverts en compte des personnes morales, publié au journal officiel.

Calcul sur la base des « nombres » de la période d'arrêté.

Commissions de risque	
Commission de plus fort découvert	0,08 %
Commission limitée aux intérêts débiteurs. Taux appliqué au plus fort découvert de la période d'arrêté, multiplié par le nombre de mois qui la compose.	
Commission d'immobilisation	0,70 %
Taux appliqué au solde moyen débiteur de la période d'arrêté, si le compte est débiteur de plus de 51 jours consécutifs ou non au cours du trimestre (17 jours dans le cadre d'un arrêté mensuel).	
Commission de dépassement	0,30 %
Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période d'arrêté et l'autorisation.	
Commissions de gestion	
Frais de tenue de compte, par mois : • auto-entrepreneur : - chiffre d'affaires confié inférieur ou égal à 1 000,00 €/mois - chiffre d'affaires confié supérieur à 1 000,00 €/mois • syndicat de copropriétaires, à partir de • professionnel, association et entreprise, à partir de	 2,25 € 7,00 € 10,00 € ⁽⁵⁾ 35,00 €
Commission de mouvement • minimum par arrêté trimestriel	2,00 % 17,00 €
Fusion d'échelles d'intérêts	

(1) Plus TVA sur l'abonnement Filbanque. (2) Ce tarif inclut une forfaitisation des frais quel que soit le chiffre d'affaires confié. (3) Réduction de 100 % de la cotisation pour les associations remplissant les conditions d'éligibilité au dividende sociétal. Pour plus de détail, contactez votre chargé d'affaires. (4) Conformément à la réglementation. (5) Tarif mensuel, prélevé trimestriellement.

5 Banque à distance

Abonnements à des services de banque à distance ⁽¹⁾ (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Filbanque	
Offre de base (services de consultation et de gestion des comptes), abonnement mensuel :	
• jusqu'à 2 sociétés gérées, en plus du titulaire du contrat	13,30 € HT
• au-delà, par tranche de 5 sociétés, espace secondaire inclus ⁽²⁾	+5,00 € HT
Options, abonnement mensuel :	
• gestion de groupes de comptes	20,00 € HT
• base tiers (gestion de listes de bénéficiaires de virements ou tirés LCR) :	
- jusqu'à 100 comptes enregistrés	Gratuit
- au-delà, par compte	0,005 € HT
- minimum	5,50 € HT
• base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvement) :	
- jusqu'à 100 mandats de prélèvement	Gratuit
- au-delà, par mandat	0,008 € HT
- minimum	5,50 € HT
• remise de prélèvement	6,50 € HT
• remise de LCR	2,00 € HT
• suivi des virements SWIFT GPI (Global Payments Initiative)	5,00 € HT
• prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe	10,00 € HT

Service complémentaire, abonnement mensuel	
E-cautions (gestion des cautions)	5,00 € HT

Solutions d'authentification forte	
Service Safetrans :	
• lecteur de carte, cotisation annuelle	19,00 € HT
• carte Safetrans (en option), par carte fabriquée	7,00 €
Licence DIGIPASS, par licence	24,17 € HT

Échange de données informatisées	
Mise en place d'un service de transfert de fichiers	
Services, abonnement mensuel :	
• TWEB (Transferts WEB)	14,00 € HT
• EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes	50,00 € HT
- au-delà de 50 comptes	
• EBICS TS (Transport et Signature) jusqu'à 5 signataires et 50 comptes	75,00 € HT
- au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes	
Services Logiciels	
Hub Business Solutions (HBS) : Logiciels de communication multi-bancaire EBICS, de saisie d'opérations bancaires, de gestion de trésorerie, de gestion de e-notes de frais, de gestion de e-factures et de gestion de e-mandats de prélèvement	Cf. page 15
Consommations	
Transmission de la banque vers le client, par enregistrement ⁽³⁾	de 0,08 € à 0,09 € HT
Relevés de compte électroniques (format PDF)	
Transmission du client vers la banque	Gratuit
Réfection de relevé de compte, par demande	22,00 € HT
Test de fichier XML, par fichier	5,00 € HT

(1) Hors commissions liées au traitement des flux.
(2) Contrat de banque à distance Filbanque d'une entité secondaire, rattaché à un contrat principal.
(3) Le tarif dépend du type de fichier transmis.

6 Banque à distance

Alertes CIC	
Forfait mensuel incluant 25 SMS ou 25 mails/mois	5,00 € HT
• au-delà du forfait :	
- SMS supplémentaire	0,20 € HT
- mail supplémentaire	0,15 € HT

Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA

Définitions et informations pratiques

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

La zone SEPA (ou Espace SEPA - Single Euro Payments Area) est composée de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, la Cité du Vatican, l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Moldavie.

La réglementation européenne a uniformisé les moyens de paiement « SEPA », pour le virement et le prélèvement, en euro, au sein de la zone SEPA.

- Le virement, pour être éligible SEPA, doit respecter les caractéristiques suivantes :
- être libellé en euro,
 - être opéré au sein de la zone SEPA,
 - être de nature ordinaire (non urgent/express),
 - être obligatoirement en frais partagés (option « SHARE »),
 - permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number - Identifiant international d'un compte bancaire) du bénéficiaire.

Pour les virements au sein de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais « SHARE » (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE ».

Aux tarifs indiqués, il convient le cas échéant d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Certains moyens de paiement en revanche, tels que les chèques, effets de commerce, virements de trésorerie... n'ont pas migré vers le SEPA.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 5).

Moyens de paiement - Les encaissements	
Moyens de paiement SEPA	
Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)	
Emission de SDD par télétransmission ou Internet (Filbanque) :	
• frais par remise	2,65 €
• commission de service par SDD CORE	0,42 €
• commission de service par SDD B to B	
• enrichissement avec données du mandat, par SDD	0,10 €
SDD remis et retourné impayé	15,60 €
Demande d'annulation de prélèvement, par prélèvement	4,00 €
Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :	
• demande d'ICS à la Banque de France	40,00 €
• intervention sur ICS	
Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)	
Réception d'un virement SEPA (standard ou instantané)	Gratuit

7 Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA

Moyens de paiement SEPA <i>[suite]</i>	
SEPAmail	
Demande d'Identifiant Créancier SEPAmail (ICQX)	40,00 € HT
Contrôle de coordonnées bancaires, par contrôle :	
• en différé	0,80 € HT
• en temps réel	0,90 € HT

Moyens de paiement non SEPA	
Espèces	
Versement d'espèces en euro ^[1] , à partir de :	
• frais par remise, à partir de la 9 ^e remise par mois	6,25 €
• comptage :	
- billets triés, au-delà de 10 000,00 € par mois	0,175 %
- monnaie en vrac, au-delà de 1 500,00 € par mois	1,10 %
• écart de comptage (différence entre les montants annoncés par le client et reconnus par la banque)	10,00 €
Comptabilisation sur fichier	
Chèques en euro payables en France	
Remise de chèque(s) au guichet ou au GAB	Gratuit
Remise de chèque(s) « grands remettants » ^[2]	
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé :	
• inférieur ou égal à 50,00 €	Gratuit
• supérieur à 50,00 €	16,20 €
Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. Moyens de paiement internationaux
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France	
Télétransmission ou Internet (Filbanque) :	
• frais par remise	2,65 €
• commission de service par effet	0,54 €
Papier :	
• frais par remise	17,00 €
• commission de service par effet	7,50 €
Effet remis en crédit après encaissement :	
• commission de service par effet	18,50 €
Commissions liées ^[3] :	
• effet remis retourné impayé	18,50 €
• demande de prorogation, réclamation, changement de domiciliation, avis de sort, annulation, présentation à l'acceptation	18,50 €
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. Moyens de paiement internationaux
Virements non SEPA reçus	
Virement de trésorerie en euro en provenance de la zone SEPA (dont France)	Gratuit
Virement de trésorerie en euro en provenance d'un pays hors zone SEPA	Cf. Moyens de paiement internationaux
Virement ordinaire non automatisable en provenance d'un tiers	3,50 €
Remises documentaires et crédits documentaires	

[1] L'affectation d'une remise à un mois se base sur la date de traitement, voire de contrôle de la remise.
[2] Un "grand remettant" est un client déposant en moyenne plus de 200 chèques par mois.
[3] Commissions applicables quel que soit le type de remise et cumulables s'il y a lieu.

Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA

Moyens de paiement - Les paiements		
Moyens de paiement SEPA		
Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)		
Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD CORE ou modification du mandat		Gratuit
Paieement d'un prélèvement		Gratuit
Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Alertes CIC ^[1]		Cf. page 6
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ^[2] :		
• prélèvement inférieur ou égal à 20,00 €		Montant du prélèvement
• au-delà		20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour autres motifs		17,00 €
	Internet	Au guichet
Opposition sur mandat	15,00 €	20,00 €
Révocation de mandat	Non disponible	17,00 €
Inscription d'un compte au service des créanciers autorisés	15,00 €	20,00 €
Ajout d'un créancier autorisé, par ajout ultérieur	5,00 €	10,00 €
Interdiction d'un créancier, par ajout	15,00 €	20,00 €
Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD B to B	10,00 €	15,00 €
Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)	Télétransmission ou Internet	Au guichet
Frais par virement occasionnel (standard ou instantané) :		
• entre vos comptes ^[3]	Gratuit	
• autres destinataires	0,21 €	5,95 €
Frais de mise en place ou de modification d'un virement permanent (standard ou instantané), en faveur d'un compte dans une autre banque	Gratuit	7,50 €
Frais par virement permanent (standard ou instantané)	0,21 €	
Virements sur liste/multiples (standard ou instantané) :		
• frais par remise	2,65 €/jour	16,00 €
• commission de service par virement	0,21 €	5,95 €
Frais par virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire	8,00 €	

[1] Nécessite la détention d'un contrat Filbanque.
[2] Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.
[3] Lorsque le virement est effectué entre deux comptes tenus dans des devises différentes, une commission de change s'applique, cf. «Frais liés aux opérations internationales», page 10.

Moyens de paiement non SEPA

Espèces		
Retrait d'espèces en euro au guichet sans émission de chèque	Gratuit	
Commande ou échange d'espèces en euro, suivant la volumétrie et la fréquence		
Chèques en euro payables en France		
Lettre chèque		
Frais d'émission d'un chèque de banque	16,00 €	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ^[1] :		
• chèque inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €	
• chèque supérieur à 50,00 €	50,00 €	
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision	14,00 €	
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire	20,00 €	
	Internet	Au guichet
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :		
• par chèque	11,00 €	16,00 €
• par chéquier	27,00 €	32,00 €

Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA
(hors France)

		internationaux
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France		
Règlement, par échéance :		
• avec convention de paiement sauf désaccord		1,00 €
• sans convention de paiement sauf désaccord		21,00 €
Envoi d'un relevé papier des effets à payer		2,40 €
Incidents/rejets :		
• insuffisance de provision		21,00 €
• demande de prorogation		32,00 €
• pas d'ordre de payer, paiement partiel		21,00 €
• autres motifs		Gratuit
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)		Cf. Moyens de paiement internationaux

Virements non SEPA émis	Télétransmission ou Internet	Au guichet
Virement de trésorerie en euro à destination de la zone SEPA (dont France)	6,30 €	12,30 €
Virement de trésorerie en euro à destination d'un pays hors zone SEPA	Cf. moyens de paiement internationaux	
Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF...)	6,30 €	12,30 €
Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite ; concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	1,00 €	
Factures Acceptées à Échéance (FAE)		
Remises documentaires et crédits documentaires		

[1] Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

Définitions et informations pratiques

Les moyens de paiement internationaux couvrent :

- les virements hors zone SEPA (cf. définition page 6), quelle que soit la devise,
- les virements au sein de la zone SEPA (cf. définition page 6) dans une devise autre que l'euro,
- les autres opérations non domestiques.

Pour les virements, il existe 3 options de frais liés :

- « SHA » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option retenue par défaut.
- « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du CIC, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.
- « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Pour les virements au sein de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais « SHARE » (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE ».

Aux tarifs indiqués, il convient le cas échéant d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 5).

Frais liés aux opérations internationales

Demande de justificatif de paiement	20,00 €
Port sécurisé :	
• récupération des frais facturés par nos prestataires avec un minimum de :	
- pli à destination de la France	25,00 € HT
- pli à destination de l'étranger	40,00 € HT
Commission de change dégressive par tranches cumulatives (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :	
• jusqu'à 75 000,00 €	0,05 %
• au-delà	0,025 %
• minimum	16,00 €
Frais de saisie	6,00 €
Majoration pour « virement express »	15,15 €
Frais par virement occasionnel incomplet	7,00 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit	4,00 €
Commission pour émission d'un chèque de banque, hors commissions de transfert et de change	24,00 €
Impayé et modification sur chèques, effets et remises documentaires	27,00 €
Intervention sur chèques, effets et remises documentaires	20,00 €
Frais d'analyse SFI & pays équivalents	de 50,00 € à 100,00 € HT ^[1]

[1] Selon le pays et la documentation du risque.

Moyens de paiement à l'export - Les encaissements	
Virements ordinaires ⁽¹⁾	
Commission de rapatriement	19,00 €
Virements de trésorerie ⁽²⁾	
• sans change	15,00 €
• avec change	31,00 €
Chèques ⁽³⁾	
Crédit immédiat Sauf Bonne Fin « SBF »	
• commission d'encaissement	0,10 %
• minimum	20,00 €
Crédit Après Encaissement « CAE »	
• commission d'encaissement	0,10 %
• minimum	20,00 €
• frais de dossier	24,00 €
Effets ⁽⁴⁾	
Commission d'encaissement	0,10 %
• minimum	19,00 €
Commission d'acceptation	43,00 €
Frais de dossier	24,00 €
Remises documentaires et crédits documentaires	

Moyens de paiement à l'import - Les paiements	
Virements ordinaires ou permanents ⁽¹⁾	
Commission de transfert jusqu'à 75 000,00 €	0,10 %
• au-delà	0,05 %
• minimum	18,50 €
Frais de mise en place ou de modification d'un virement permanent	Cf. Moyens de paiement SEPA
Virements de trésorerie ⁽²⁾	
• sans change	16,00 €
• avec change	32,00 €
Chèques ⁽³⁾	
Commission de transfert jusqu'à 75 000,00 €	0,10 %
• au-delà	0,05 %
• minimum	18,50 €
Commission d'encaissement	0,15 %
• minimum	43,00 €
Effets ⁽⁴⁾	
Commission de transfert jusqu'à 75 000,00 €	0,10 %
• au-delà	0,05 %
• minimum	18,50 €
Commission d'encaissement	0,15 %
• minimum	43,00 €
Commission d'acceptation	43,00 €
Remises documentaires et crédits documentaires	

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou des bénéficiaires le cas échéant.

Solutions d'acceptation	
Le CIC propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services leur permettant :	
• d'encaisser des opérations de paiement par carte de façon sécurisée, en proximité et à distance,	
• de faciliter les paiements de leurs clients (PnF).	
Le CIC propose un équipement adapté à leurs activités et à leur usage ⁽¹⁾ :	
• la mise en place du matériel et l'installation du logiciel (Terminaux de Paiement Électronique, Éditeur Lecteur de Chèques),	
• la location mensuelle et l'assistance téléphonique,	
• les dépannages sur site (pièces, main-d'oeuvre et déplacement).	
Offre spécifique aux professions de santé intégrant la location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Électroniques (télétransmission, contrôle des remboursements...).	

Commissions monétiques	
Commissions sur encaissement des paiements par carte	
Forfait mensuel « petits remettants » (moins de 1 000,00 € de flux mensuels)	
Option « petits montants » (transactions de moins de 15,00 €)	
Frais par impayé carte :	
• impayé niveau 1	5,00 €
• impayé niveau 2	20,00 €

Cartes	
Cotisations annuelles	
Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)	
CB Mastercard Business ou CB Visa Business	60,00 €
CB Mastercard Business Executive ou CB Visa Gold Business	145,00 €
Visa Platinum Business	300,00 €
CB Mastercard Achats Pro, plafond standard :	
• débit immédiat	43,92 € ⁽²⁾
• débit différé	51,84 € ⁽²⁾
• autres plafonds	
CB Mastercard Auto-entrepreneur	35,00 €
Autres cartes et services	
Supplément pour carte CVV Evolutif ⁽³⁾ , par carte	12,00 €
Carte Automate bancaire ou carte de Dépôt	9,00 €
Carte MOA Retrait Monnaie (accès aux automates de gestion de monnaie)	9,00 €
Service Payweb Card (numéros virtuels de carte de paiement) ⁽⁴⁾	Gratuit
Options disponibles selon la carte, par option et par carte :	
• statistiques dépenses porteurs ou entreprises	9,00 €
• retraits	6,50 €
• 2 ^e relevé porteur, synthèses porteurs ou entreprises	9,00 €
• temps réel ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	6,00 €

(1) Prestations proposées par EURO INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance. Tarif selon type d'équipement.

(2) Cotisation annuelle prélevée mensuellement par douzième.

(3) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). Disponible sur les cartes éligibles.

(4) Nécessite la détention d'un contrat Filbanque et d'une carte éligible au service.

(5) Affichage en temps réel des opérations cartes en cours d'enregistrement.

Paielements et retraits ^[1] - Cartes en euro	
Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen :	
• paiement par carte	Gratuit
• retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) du CIC, du Crédit Mutuel ou de Cash Services	Gratuit
• retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement, appelé aussi « Retrait déplacé » :	
- avec CB Mastercard Business Executive, CB Visa Gold Business ou Visa Platinum Business	Gratuit
- avec une carte de retrait ou à autorisation systématique, à partir du 2 ^e retrait par mois, par retrait ^[2]	1,10 €
- avec une autre carte, à partir du 3 ^e retrait par mois, par retrait ^[2]	1,10 €
Autres opérations ^[3] :	
• paiement par carte, par paiement	2,90 % + 0,33 €
• retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement, par retrait	2,90 % + 3,30 €
• maximum par opération de paiement ou de retrait	10,00 €
Retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement, avec carte, par retrait	10,00 €

Gestion des cartes	
Refabrication d'une carte	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	72,00 €
Rédition d'un code confidentiel	10,80 €
Rédition d'un code confidentiel en urgence	60,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB CIC ou Crédit Mutuel	9,00 €
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	7,70 €
Opposition de la carte par le titulaire	Gratuit
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	44,00 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	12,50 €
Levée d'interdiction de carte	Gratuit
Frais de duplicata de relevé carte :	
• ancienneté inférieure ou égale à 12 mois	22,00 €
• ancienneté supérieure à 12 mois	36,00 €

[1] Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait.

[2] 1 retrait supplémentaire gratuit dans une offre groupée de services.

[3] Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.cic.fr).

Financements court terme	
Découvert Souplesse Pro	
Frais de dossier :	
• à la mise en place	1,00 % min. 44 €
• lors d'une modification	1,00 % min. 22 €
• au réexamen annuel	0,50 % min. 22 €
Intérêts débiteurs	
Commission de plus fort découvert (définie page 4)	0,08 %
Commission d'immobilisation (définie page 4)	0,70 %

Autres découvert et facilité de caisse	
Frais d'étude et d'actualisation, à partir de	90,00 €
Intérêts débiteurs	
Commission de plus fort découvert (définie page 4)	0,08 %
Commission d'immobilisation (définie page 4)	0,70 %

Escompte	
Frais de dossier, à partir de	90,00 €
Intérêts d'escompte	
Minimum d'intérêts perçus par effet	8,50 €
Commission forfaitaire pour effet inférieur à 800,00 €	8,50 €
Commission d'endos	
Frais liés à la gestion des effets	Cf. page 7

Mobilisation de créances professionnelles	
CIC Factoring Solutions ^[1]	

Affacturage	
CIC Factoring Solutions ^[1]	

Confirmation et notification de crédits court terme et de garanties émises	
Confirmatic (Confirmation de concours court terme à durée déterminée)	
Commission de confirmation	de 0,05 % à 1,00 %
• minimum	150,00 €

Notimatic (Notification de concours court terme à durée indéterminée)	
Commission de notification, à partir de	90,00 €

Financements moyen et long terme	
Frais de dossier, à la mise en place ou lors d'un avenant	1,00 %
• minimum	120,00 €
Délivrance d'un décompte	39,50 €

[1] Contrats distribués sous la marque CIC Factoring Solutions et souscrits auprès de CREDIT MUTUEL FACTORING.

Engagements par signature donnés sur la France	
Frais de dossier, à partir de	90,00 €
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
• e-cautions via Filbanque	25,00 €
• caution ou garantie simple	60,00 €
• caution ou garantie complexe, à partir de	150,00 €
• aval sur effet	55,00 €
• avenant	50,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel	de 1,00 % à 3,00 % ^[1]
• minimum de perception par acte et par mois	12,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
Frais de mise en jeu	115,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
• acte simple	45,00 €
• acte complexe	110,00 €
Envoi par courrier	Récupération des frais

Engagements par signature donnés à l'international

Actes de garantie reçue	
Constitution et gestion des actes	
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	de 70,00 € à 400,00 €

Autres services aux professionnels

Hub Business Solutions (HBS)	
Services logiciels, hébergés en mode SaaS (Software as a Service) fournis par EURO-INFORMATION EPITHETE.	
HBS Communication Multibanques	
Multibanques : abonnement mensuel, à partir de	40,00 € HT
Mono-banque : abonnement mensuel	10,00 € HT
HBS Opérations Bancaires [Virements, Prélèvements et Lettres de change (LCR)]	
Abonnement mensuel, à partir de	10,00 € HT
HBS Gestion de Trésorerie	
Abonnement mensuel, à partir de	15,00 € HT
HBS e-notes de frais	
Abonnement mensuel, à partir de	4,00 € HT
HBS e-factures	
HBS e-mandats	
Pour plus de détail, une fiche tarifaire est disponible auprès de votre chargé d'affaires.	

Assistance Recouvrement CIC ^[2]	
Recouvrement de créance amiable	15,00 % HT ^[3]
Recouvrement de créance judiciaire	

[1] Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

[2] Assistance Recouvrement CIC est un service de recouvrement de créances à partir de 100 €, opéré par FILACTION, filiale de CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE.

[3] Taux appliqué au montant de la créance recouvrée.

Transactions			
Valeurs mobilières			
Courtages ^[PLF]			
Ordres saisis via Filbanque (seuil minimal de 100,00 € pour les ordres d'achat)			
Bourses France + Belgique et Pays-Bas	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)	
• ordres inférieurs ou égaux à 2 000,00 €	0,50 %		
• ordres supérieurs à 2 000,00 € ^[1] :			
- pour les 10 premiers ordres	0,50 %		
- du 11 ^e au 20 ^e ordre	0,35 %		
- à partir du 21 ^e ordre	0,25 %		
Bourses étrangères ^[2]	0,50 %		
• minimum	30,00 € sur les comptes titres ordinaires		
Ordres saisis par la banque			
	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)	Gestion Sous Mandat (GSM)
	0,80 %	0,50 %	0,50 %
• minimum	30,00 € sur les comptes titres ordinaires pour toutes transactions hors Euronext ^[2]		

Autres titres financiers ^[PLF] ^[3]	
Frais de transaction sur OPC ^[4]	
Gestion Conseillée, Gestion Pilotée et Gestion Sous Mandat	Gratuit
Gestion Libre :	
• souscription :	
- monétaires	Gratuit
- obligataires	0,25 %
- autres	0,50 %
• rachat	Gratuit
Frais d'entrée sur EMTN/SCPI/FIP/FCPI	
Valeurs non cotées sur un marché organisé	
Compte titres ordinaire ou PEA ou PEA-PME : intégration ou cession, par ligne	1,20 % avec un maximum de 75,00 €

L'ensemble des tarifs applicables aux titres et à la bourse est présenté dans la fiche zoom « Tarification Titres et Bourse » disponible sur la page « Tarifs » de www.cic.fr ou en agence auprès de votre chargé d'affaires.

Les commissions en % sont appliquées proportionnellement au montant de l'opération.

[1] Le comptage des ordres s'effectue sur 12 mois glissants.

[2] Liste des pays disponible à votre agence.

[3] La Banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre agence et sur www.cic.fr.

[4] Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur.

[PLF] Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le Code Monétaire et Financier.

Conservation et gestion	
Droits de garde	Gratuit

Convention de compte-titres et de services ^[1]		
La convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal.		
	Personne morale	Personne physique
Frais semestriels sur l'en-cours	0,0625 %	0,125 %
• minimum	20,83 € HT	10,42 € HT
• maximum	125,00 € HT	208,33 € HT

Gestion	
Gestion Pilotée titres, par semestre ^[2]	0,55 %
• minimum	12,50 € HT
Gestion Conseillée ou Gestion Sous Mandat	

Opérations liées à l'Épargne financière	
Clôture d'un compte-titres ordinaire ou d'un PEA ou PEA-PME	Gratuit
Transfert d'un compte-titres ordinaire ou d'un PEA ou PEA-PME ^[PLF] hors CIC ou Crédit Mutuel :	
• frais par ligne de titres cotés	12,50 € HT
• frais par ligne de titres non cotés	41,67 € HT
• maximum	125,00 € HT

Assurances

Assurances des emprunteurs et des comptes	
Selon contrats et options choisies	

Protection des biens	
Frais de location de coffre-fort, par an, à partir de	81,67 € HT
Dépôt de nuit, par an	70,00 € HT
Assurance automobile	

^[1] Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31/12 et au 30/06.

^[2] Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation des avoirs gérés au 31/12 et au 30/06.

^[PLF] Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le Code Monétaire et Financier.

Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en agence et sur le site Internet de la banque.

CIC - Crédit Industriel et Commercial
Société anonyme au capital de 611 858 064 €
6 avenue de Provence - 75009 Paris
RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS : 07 025 723

Banque CIC Est
Société anonyme au capital de 225 000 000 €
31 rue Jean Wenger-Valentin - 67000 Strasbourg
RCS Strasbourg 754 800 712 - N° ORIAS : 07 026 287

Banque CIC Nord Ouest
Société anonyme au capital de 230 294 872 €
33 avenue Le Corbusier - 59000 Lille
RCS Lille Métropole B 455 502 096 - N° ORIAS : 07 008 437

Banque CIC Ouest
Société anonyme au capital de 86 998 832 €
2 avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1
RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480

Lyonnaise de Banque
Société anonyme au capital de 290 568 363 €
8 rue de la République - 69001 Lyon
RCS Lyon 954 507 976 - N° ORIAS : 07 022 698

Banque CIC Sud Ouest
Société anonyme au capital de 258 498 240 €
20 Quai des Chartrons - 33000 Bordeaux
RCS Bordeaux 456 204 809 - N° ORIAS : 07 027 272

Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - Pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance (www.orias.fr) - Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès d'ACM VIE SA ET ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des Assurances et distribué(s) sous la marque CIC Assurances.

Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance - Société par Actions Simplifiée au capital de 53 212 140 € - Siège social : 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 312 730 674.

EURO-INFORMATION EPITHETE, SAS, au capital de 3 500 000 € dont le siège social est au 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg, inscrite au RCS de Strasbourg sous le n° 822 035 242. ICS : FR53ZZ818DC4 Emetteur : "EURO-INFORMATION EPITHETE".

Crédit Mutuel Factoring, Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution Société Anonyme au capital de 7 680 000 € dont le siège social est Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - RCS Nanterre 380 307 413. N° TVA Intracommunautaire FR6380307433. Crédit Mutuel Factoring est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cash Services est une marque de services gérée par la société 2SF - SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES, SAS au capital de 161 215 200 euros - Siège social : 3 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis - RCS BOBIGNY 915 166 045.

www.cic.fr



FR231850_01YPGK

